

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danièle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danièle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 006-692/13/CC

■ Création et affectation de six autorisations de programme relatives aux travaux de grosses réparations effectués sur les ports communautaires
DIPOR 13/10306/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a créé des autorisations de programme destinées à regrouper les travaux de grosses opérations sur l'ensemble de vingt quatre ports communautaires. Ainsi, il a été décidé la mise en place d'une autorisation de programme par capitainerie. Ces opérations sont consacrées aux gros travaux d'entretien et de réparation. Elles permettent d'identifier les travaux par site et prévoir budgétairement les dépenses d'entretien appropriées à chaque capitainerie en tenant compte de l'état des équipements et du nombre de ports rattachés.

Par ailleurs, cette classification facilite l'identification des travaux par site et vient en complémentarité du travail de comptabilité analytique mis en place au sein de la direction des Ports et demandé par les conseillers portuaires.

En 2013, ces opérations de programme arrivent à leur terme.

Il est proposé de les remplacer et de créer six nouvelles opérations dont le terme est fixé pour fin 2019. Ces opérations permettront d'identifier les travaux de gros entretien et de réparations réalisés par capitainerie et ports rattachés au cours des six prochaines années.

Il s'agit des autorisations de programme suivantes :

- Grosses réparations Carry-le-Rouet
- Grosses réparations Sausset-les-Pins
- Grosses réparations Vieux-Port
- Grosses réparations Pointe-Rouge
- Grosses réparations Frioul
- Grosses réparations La Ciotat

Ces grosses réparations concernent notamment, le renouvellement des pannes et ponton, des bornes, des mouillages, des clôtures, les réparations imprévues et diverses, les travaux de rénovation des capitaineries...

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de créer de nouvelles autorisations de programme pour les six ans à venir.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les créations d'opérations de travaux de grosses réparations par capitainerie pour une durée de six ans.

Article 2 :

Sont approuvées les créations et affectations d'autorisation de programme d'un montant global de 5 290 000 euros pour la réalisation des travaux de réparations :

- Grosses réparations de Carry-le-Rouet :
Crédits de Paiement de 2014 à 2019 : 790 000 euros
- Grosses réparations de Sausset-les-Pins :
Crédits de Paiement de 2014 à 2019 : 720 000 euros
- Grosses réparations du Vieux-Port :
Crédits de Paiement de 2014 à 2019 : 850 000 euros
- Grosses réparations de la Pointe-Rouge :
Crédits de Paiement de 2014 à 2019 : 1 260 000 euros
- Grosses réparations du Frioul :
Crédits de Paiement de 2014 à 2019 : 670 000 euros
- Grosses réparations de La Ciotat :
Crédits de Paiement de 2014 à 2019 : 1 000 000 euros

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Ports de Plaisance : Sous-Politique B220 – Fonction POR – Chapitres 21 pour 41% et 23 pour 59% selon le tableau de Crédits de Paiement suivant :

Nom de l'AP	Montant total de l'AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP2019
Grosses Réparations Carry-le-Rouet	790 000	165 000	53 000	187 000	175 000	150 000	60 000
Grosses Réparations Frioul	670 000	77 000	150 000	131 500	131 500	108 000	72 000

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Grosses Réparations La Ciotat	1 000 000	400 000	240 000	105 000	90 000	85 000	80 000
Grosses Réparations Pointe-Rouge	1 260 000	512 000	204 000	112 000	160 000	114 000	158 000
Grosses Réparations Sausset-les-Pins	720 000	130 500	43 500	144 000	134 000	143 500	124 500
Grosses Réparations Vieux-Port de Marseille	850 000	44 500	149 000	116 000	320 000	108 000	112 500
TOTAL	5 290 000	1 329 000	839 500	795 500	1 010 500	708 500	607 000

Pour Visa et présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Claude PICCIRILLO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI